*Audience du jeudi 19 février*

Présidence de M. le Conseiller TELLIER

Ministère public : M. DE SAVIGNON, avocat-général

*1re affaire.* — **Affaire de mœurs**

L'accusé Ivo Vandelsen, dresseur de cornières à Fives-Lille, est né à Dickelvenne (Belgique). Il a 31 ans. Vandelsen est acquitté Défenseur, Me Ed'art.

*2e affaire.* — **Vols à Marcq-en-Barœul, Saint-André et Marquette**

Les accusés sont François Merlevède, 18 ans; Joseph Jorion, 17 ans; Grégoire-Théophile Lammens, 21 ans, et Jules Delfosse, 28 ans, expulsé de France. Ces individus de La Madeleine, ayant des casiers judiciaires, sont poursuivis à cause de vols qui, d'après l'accusation, furent ainsi perpétrés :

I. Le 10 octobre, à Marcq-en-Barœul, vers 1 heure et demie de l'après-midi, Merlevède s'introduit chez les époux Lorldan absents, en escaladant une fenêtre laissée ouverte. Lammens l'aide à pratiquer cette escalade et fait le guet. Merlevède prend une montre et une chaîne en or, une montre en argent et sa chaîne en nickel, un porte-monnaie avec une certaine somme et une paire de bottines. Il remet les objets à Lammens qui portait les bottines lors de son arrestation.

Le 12, les accusés rencontrent Delfosse dans les fortifications de Lille et le chargent de vendre la montre en or. Celui-ci la vend 20 francs, dont il donne une partie à Merlevède, Lammens et Jorion.

II. Dans la nuit du 11 au 12, à Saint-André, vers 1 heure du matin, Jorion, Merlevede et Delfosse ouvrent, avec une fausse clef, la porte de l'estaminet Hughebart, pénètrent tous trois, fouillent les meubles et enlèvent des bouteilles de liqueurs, du pain, du numéraire, un tronsseau de clefs.

III. Le 16, à Marcq, dans l'après-midi, Jorion et Merlevede fractnrent une fenêtre de la ferme Desquiens. Merlevède l'escalade et, pendant que Jorion fait le guet, soustrait des gilets de chasse, un pantalon, un porte-monnaie, des chaussures, un foulard, un essuie-mains Il passe les objets à son complice qui en fait un paquet. Ils les ont ensuite partagés et en ont vendu une partie. Lors de leur arrestation, ils étaient vêtus tous deux d'un des gilets de chasse.

IV. - Le 18, à Marquette, vers 11 heures du matin, Merlevède et Jorion, fracturant une fenêtre, l'ont ensemble escaladé pour s'introduire chez une veuve Léon. Au rez-de-chaussée, ils forcèrent le tiroir d'une armoire. Dans ce tiroir et d'autres meubles, ils prirent des chemises, des chaussures, des mouchoirs, des serviettes, un gilet de chasse et une certaine somme contenue dans deux porte-monnaie.

Dans une pièce au premier, ils fracturèrent le cadenas d'une malle et dérobèrent une boîte, en forme de tirelire, fermée à clef et renfermant environ 320 francs. Ils brisèrent cette boîte avec une brique, pour s'emparer de l'argent.

## COUR D'APPEL DE DOUAI

*Audience du mercredi 18 février*

**Report de date de cessation de paiements.** — Par jugement du 5 août 1890, le Tribunal de commerce de Tourcoing a reporté au 11 juillet 1889 la date de la cessation des paiements de M. Alexandre Vandekerchove, ancien négissier, actuellement en état de liquidation judiciaire.

MM. Verley-Decroix et Cie, banquiers, créanciers de ce dernier, ont formé opposition à ce jugement et demandé que la cessation des paiements soit maintenue au 18 avril 1890.

Le tribunal les a déboutés de leur opposition par un nouveau jugement du 21 octobre dont ils appellent. Ils ont pour avocat, devant la première chambre de la Cour, Me de Beaulieu. Me Auguste Druello a plaidé pour le liquidateur.

**Recel.** — La chambre des appels de police correctionnelle acquitte M. Gustave Dubuquoy, hôtelier et cafetier à Tourcoing, défendu par Me Haitu.

Le tribunal de Lille l'avait condamné à un an de prison, pour complicité de vol, c'est-à-dire recel d'un certain nombre de pièces de tissus soustraites par des inconnus, à des manufacturiers de notre région MM. Maton et Dubrulle. Ceux-ci ont évalué leur préjudice à 5.200 francs.

L'inculpé a toujours soutenu avoir été de bonne foi, en participant à l'une des ventes des marchandises qui ont passé par différentes mains

**Vols.** — La Cour réduit la durée de la détention dans une maison de correction, infligée au jeune Eugène Rasremont, convaincu de divers vols à Roubaix et à Croix. La détention finira lorsqu'il aura 16 ans.

## CHRONIQUE COLOMBOPHILE

**Fédération colombophile roubaisienne.** — Dimanche prochain 22 février, la commission chargée de marquer les pigeons se tiendra à la disposition des amateurs dans les postes suivants :

De 7 heures 1/2 à 9 heures, société du *Pigeon Ramier* chez Louchenr, de 9 à 11 heures, au *Pigeon Roubaisien*, rue d'Inkermann ; de 11 heures à midi, au *Pigeon Redoutable*, fort Sion ; de midi à 1 heure, à l'*Epervier*, chez Robaeys, rue Watt.

Les amateurs fédérés et non fédérés sont instamment priés de se rendre aux heures indiquées ci-dessus. La commission rappelle qu'un bureau permanent fonctionne tous les jours de la semaine, chez M. Duthoit, rue de l'Epeule, pour ceux qui ne pourraient faire matriculer leurs pigeons les dimanches.

## L'AFFAIRE BAILLET-DUTILLEUL

### Reconstitution du crime de Ronchin

La reconstitution du crime de Ronchin a eu lieu mercredi matin. Elle n'a pas produit tous les éclaircissements qu'on en espérait. Les détails sont parfaitement connus, mais il n'est pas aisé d'attribuer à chacun des inculpés la part de responsabilité qui lui incombe.

**Les mesures d'ordre**

Le parquet avait fait organiser un déploiement de forces extraordinaire Dutilleul est de Ronchin. Roncliè est près de Lille. On craignait tout autant un coup de main des copains de la ville que l'effervescence de la population du village.

A 9 heures moins 1/4, M. l'inspecteur Lefebvre amène une vingtaine d'agents de police, M Florin, inspecteur, et plusieurs agents de la sûreté les accompagnent. La maison de Mlle Delevoye est cernée de toutes parts.

Quelques minutes après une brigade de gendarmerie à cheval, commandée par M. le brigadier Delehaye, vient barrer les deux côtés de la route.

**L'arrivée du parquet**

A huit heures un quart le parquet quitte le palais de justice, emmenant les deux inculpés.

— Ah ! ah ! dit Baillet, nous voilà encore une fois en voiture de noce.

— Eh bien, ajoute Dutilleul, grillons une sèche et en route !

Quatre gendarmes à cheval attendent le cortège à la barrière du chemin de fer de Lille à Béthune pour l'escorter à son entrée dans le village.

A la barrière de la ligne de Paris il faut attendre quelques minutes pour laisser passer un train. La foule se rassemble autour des voitures et profère des menaces. Les prisonniers passent la tête par la portière et applaudissent.

Vers neuf heures, les trois voitures et leur escorte arrivent au galop en face l'habitation de Mlle Delvoye. Les curieux sont relativement en petit nombre. La vue des assassins les absorbe tellement qu'ils n'ont pas le temps de pousser un cri.

MM. Welter, procureur de la République ; Legrand, juge d'instruction et Michel, substitut, descendent de la première voiture.

Baillet sort de la seconde en souriant. Il tourne les yeux autour de lui et salue gentiment de tous côtés.

Dutilleul sourit également, mais il n'ose pas regarder aussi franchement que Baillet ses anciens compatriotes.

**Les préparatifs du crime**

C'est Dutilleul qui a trouvé l'idée de l'expédition. Ils sont partis de Lille à la tombée de la nuit et se sont couchés dans une meule près de l'église de Béthune, en attendant le moment favorable.

MM. Fatou, commissaire de police et Court, commissaire central, arrivent successivement.

**Le rôle de Baillet**

Baillet prétend être entré seul dans le jardin et dans la maison. Il s'est servi d'une échelle pour regarder si la victime demeurait réellement seule et essayer d'entrer par le 1er étage.

Le chien de la maison voisine l'aperçut et se mit à aboyer.

Alors, pour ne pas donner l'éveil, il passa dans la cuisine, essuya ses pieds sur un fauteuil et ouvrit la porte de la chambre où était couchée Mlle Delevoye.

— Il me faut toute ta galette, la vieille ! s'écria-t-il.

Saisie d'effroi, elle lui montra la commode où était contenu son argent, poussa un soupir et mourut.

Baillet fouilla alors tous les meubles, but une bouteille de vin à laquelle on avait à peine touché, ramassa tout ce qui lui convenait, laissa une montre en argent qui lui parut trop vieille et alla retrouver son camarade.

— Fait-il gras? lui dit Dutilleul.

— Cent dix francs, répondit Baillet, et des bijoux.

— C'est maigre.

— Ils partagèrent le tout à la première barrière du chemin de fer.

**Le rôle de Dutilleul**

Dutilleul affirme — et Baillet ne l'a pas contredit — qu'il n'est même pas entré dans le jardin. C'est lui qui a expliqué à Baillet comment était faite la distribution des chambres.

Il a été sa tunique et son képi, car il était alors au 43e, comme réserviste, et monta sur un monceau de cendres, pour faire la courte échelle à son compagnon.

— C'est une vieille lui a-t-il dit, au moment où il l'aidait à escalader le mur, elle est avengle, elle est sourde, ne lui fais pas de mal.

Pendant les deux heures et demie que Baillet a passées dans la maison, Dutilleul faisait le guet.

— A un moment, dit-il, j'ai entendu que mon chien aboyait et je suis allé jusque-là pour voir *si on ne volait pas mes poules*. J'en ai profité pour changer de souliers.

Il revint ensuite se cacher dans le champ de carottes de M. Louis Dubrel. S'ennuyant d'une si longue attente, il essaya d'escalader le mur et fit même tomber quelques briques. Baillet posait alors l'échelle contre le mur pour sortir du jardin, de sorte que Dutilleul n'est pas entré.

**Le vraisemblable**

Le parquet fut étonné de voir Baillet, qui avait, quelques jours auparavant, accablé Dutilleul sous l'accusation du vol et de l'assassinat de Ronchin, faire volte-face pendant la reconstitution du crime, se déclarer seul coupable du vol et prétendre qu'il n'y avait pas eu assassinat.

— Pourquoi, lui a-t-on dit, faites-vous aujourd'hui une déposition contraire à celle que vous avez faite dernièrement.

— Je veux dire la vérité aujourd'hui, a-t-il dit, parce que Dutilleul a une famille et moi je n'en ai pas, ou plutôt, je me moque des parents qui me restent et à qui je dois tous mes malheurs. Si Dutilleul est entré, je ne l'ai pas vu.

On fit venir alors M. Arthur Bodin, entrepreneur, et on lui demanda si Dutilleul n'avait pas été employé par lui en qualité de manœuvre de maçon pour travailler à la maison de Mlle Delevoye. M. Bodin ne voulut pas l'affirmer ; il dit que son père s'en souviendrait mieux. Ce dernier sera donc entendu bientôt par le juge d'instruction.

Mlle Sophie Lefebvre, nièce de la victime, a affirmé d'autre part que Dutilleul avait certainement fait un trottoir devant la maison, il y a quelques années.

D'un autre côté, M. Arthur Bodin a fait une déclaration importante.

— Celui qui a fait le trou, a-t-il dit était gaucher, parce que les briques ont été jetées à droite, ce qui fait supposer que le malfaiteur les détachait de la main gauche avec son instrument et les tirait de la main droite.

Or, Dutilleul est gaucher.

Ceci laisse à croire que la première version de Baillet est vraie et qu'il ne s'est contredit mercredi matin que par commisération pour Dutilleul et surtout pour sa famille.

En tous cas, il reste ce point important à éclaircir.

Dutilleul continue à protester énergiquement.

— Je suis voleur, dit-il, mais je ne suis pas un assassin.

— Pourquoi, lui a demandé une personne présente, avez-vous suivi Baillet même après le crime d'Ascq ?

— Il fallait bien le suivre, a-t-il répondu, il m'aurait tué.

En effet, Baillet a dit au cours de l'instruction :

— Si nous avions trouvé les 8 000 francs du curé d'Ascq, j'aurais *refroidi* Dutilleul et vous ne m'auriez jamais vu.

**L'attitude des assassins**

Pendant tout le temps de la reconstitution, les deux assassins ont été d'une gaieté extraordinaire. Baillet surtout se faisait continuellement les mains et faisait mine de danser. Il venait se placer aux fenêtres, tenait à ses gardiens des propos grivois et faisait signe aux fumeurs de lui apporter des cigarettes.

Dutilleul observa qu'en laissait entrer trop de monde.

— Tant mieux, répondit Baillet, on parlera de nous.

Dutilleul demande à boire.

M. Dupont, nouveau propriétaire de la maison de Mlle Delevoye, alla leur chercher un demi-litre de genièvre.

A leur sortie, une foule énorme, composée surtout de toutes les femmes du village, encombrait la route.

Des curieux s'étaient installés sur le mur qui longe la route en face de la demeure de la victime : les uns déjeunaient tranquillement en attendant le plaisir de voir les assassins. Autant la foule à Ascq avait été houleuse et furieuse, autant celle de Ronchin était gaie.

— Les voilà ! s'écrie-t-on quand on les voit paraître.

A mort ! La guillotine à Lille !

Baillet s'arrête, se découvre et s'incline. Puis il entre dans la voiture en claquant des mains.

Dutilleul est plus calme mais aussi sourlant.

A 11 heures un quart, les trois voitures reprennent au galop la route de Lille.

## LE CRIME DE BERCK-SUR-MER

Dans la maison occupée autrefois par Mlle Delvoye, M. Legrand, voyant Baillet de bonne humeur et très loquace, lui dit à brûle-pourpoint.

— Baillet, vous avez assassiné aussi, le 22 juillet 1888 la demoiselle Copin, sage-femme à Berck-sur-Mer. Ne vous en défendez pas ; nous savons que vous êtes sorti de la prison de Lons, le 11 juillet, bénéficiant d'une décision gracieuse, que vous avez pris le train pour Berck, le 16, après avoir dépensé tout ce que vous possédiez dans les maisons mal famées de Lille, et que, le 22, vous avez étranglé la demoiselle Copin et volé, chez elle une somme de 4 000 francs.

— Cela n'est pas vrai, répond vivement Baillet. J'étais bien à Berck, le 16, mais le 18 je quittais notre ville; ma sœur même m'accompagna jusqu'à la gare de Verton. Du reste, l'assassin de Berck a été exécuté. Vous voulez me rendre responsable de tous les crimes dont vous ne connaissez pas les auteurs, mais vous n'y parviendrez pas. Et puis..., ce n'est pas ici le lieu de parler de cela.

Le parquet de Lille, a, en effet, mardi soir, après un échange de télégrammes avec celui de Montreuil, acquis une quasi-certitude de la culpabilité de Baillet dans ce crime dont nous rappelons en quelques lignes les principales circonstances :

La dame Joséphine Copin était âgée de 70 ans. Depuis près de 40 ans, elle habitait une maison au centre de la ville.

Le 27 juillet, une cliente, étant allée pour trouver la malheureuse femme, dont l'absence, depuis plusieurs jours, n'avait pas été remarquée à cause de ses habitudes sédentaires, s'aperçut que la porte de son habitation était restée ouverte.

Elle pénétra dans la salle où la dame Copin travaillait ordinairement à quelque ouvrage de couture, et vit avec horreur qu'un crime horrible avait été commis.

La victime était assise sur un fauteuil; ses pieds étaient fortement liés et sa tête renversée laissait voir, dans la gorge, une ouverture effrayante, produite par une section violente et profonde.

La somme volée devait s'élever à 4.000 francs. Aucun des nombreux titres que possédait la victime n'avait été enlevé. Une serviette marquée D, entourait le cou de la victime.

On soupçonna aussitôt un boulanger voisin, nommé Ducrocq, auquel Mlle Copin confiait ses clefs.

Dès le premier interrogatoire, Ducrocq put prouver son innocence, et l'affaire en resta là, jusqu'à l'arrestation de Savary, l'assassin de la dame Verger, au Rang-du-Fliers.

Sa maîtresse, Geneviève Garçon, arrêtée pour participation à l'affaire Verger, révéla au juge d'instruction qu'en juillet 1888 Savary était venu chez elle pendant la nuit et lui avait raconté qu'il venait d'assassiner la demoiselle Copin.

Il s'était présenté chez elle, sous prétexte de lui demander de venir assister à l'accouchement de sa femme, ce qui était inexact.

La demoiselle Copin, qui mangeait des œufs, fit asseoir Savary pendant qu'elle terminait son repas.

Après un moment d'attente, il s'était jeté sur sa victime, l'avait bâillonnée jusqu'à suffocation complète, lui avait lié les mains et les jambes, et enfin l'avait jetée sous un canapé.

Il avait fouillé les armoires et n'avait trouvé qu'une somme de 45 fr., qu'il avait rapportée à la femme Garçon, et partagé avec elle, après lui avoir fait le récit de son crime.

Geneviève Garçon prit l'argent et l'employa à s'acheter des vêtements.

Savary nia ce crime jusqu'au bout, et le jury, après l'avoir condamné mort pour l'assassinat du Rang-du-Fliers, l'acquitta du chef de l'assassinat de Berck.

Malgré le verdict du jury, l'opinion publique chargeait toujours de ce crime la meurtrière de Savary, exécuté à Montreuil le 4 septembre 1890.

Voilà maintenant que le parquet de Montreuil a recommencé l'enquête et trouvé que Baillet en était l'auteur.

Nous saurons bientôt sur quoi il se fonde pour porter cette accusation. La plus grave présomption qui existe contre Baillet est le voyage qu'il fit alors à travers la France. Où avait-il pris l'argent ?

## NORD

**Nos représentans au Parlement.** Dans le scrutin sur la proposition de M. L. Say, tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté contre sauf MM. Taillandier, Bergerot, Déjardin-Verkinder, de Frescheville, Le Gavrian, le comte de Montalembert, Rénard, des Rotours, Thellier de Poncheville et Werqnin ; se sont abstenus : MM. Boudenoot et Plichon.

**Perte d'un steamer.** — Syra, 16 février. — Le steamer grec *Adriana-Stratathes*, de 1.063 tonneaux, allant de Gulina à Dunkerque, avec graines, a sombré en mer. Une partie de son équipage a été sauvée.

## PAS-DE-CALAIS

**Abordage dans le détroit.** — Le bateau pêcheur la *Providence de Dieu*, a été abordé à 24 milles du nord-ouest du port de Calais, par le trois mâts *Hermes*, de l'Islant.

Le bâtiment abordeur a recueilli quatre hommes de la *Providence de Dieu*, parmi lesquels le fils du patron, M. Mercier, qui est grièvement blessé.

La barque, *La Providence de Dieu* a des avaries très-sérieuses ; néanmoins, elle a pu être ramenée à Calais par le patron Mercier et le mousse restés à bord.


Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49303—4222


## BELGIQUE

**Un accident de chemin de fer à Verviers.** — Verviers, 18 février. — Un grave accident de chemin de fer s'est produit, hier soir, à la gare de Messonvans.

Un train de marchandises s'est jeté en pleine vitesse sur un train de voyageurs arrêté pour réparer ses avaries.

Toutes les voitures du train de voyageurs ont été disloquées. Sept dames qui n'avaient pu se sauver à temps ont reçu des blessures graves.

Les dégâts matériels sont énormes.

Cet accident a causé un retard considérable dans la circulation de la ligne.

On nous écrit de Bruxelles :

— *La grève générale en Belgique.* — Poursuivant l'organisation pour la grève générale, le comité général du parti ouvrier convoque pour dimanche prochain les réunions fédérales des délégués des associations ouvrières à Liége, Verviers, Charleroi et Anvers.

La fédération bruxelloise du parti ouvrier a tenu mardi une réunion importante.

Cinquante-deux sociétés étaient représentées.

Il a été décidé que, dès la semaine prochaine, chaque chambre syndicale ferait appel à tous les ouvriers et à leur profession respective en organisant un meeting.

De plus, des manifestations en faveur de la grève générale seront répandues dans tous les ateliers de Bruxelles et des environs.

Le conseil général du parti a été chargé pour le cas où la revision serait rejetée, d'adresser un manifeste en faveur de la grève générale, aux ouvriers et employés des chemins de fer, afin qu'ils se joignent au mouvement.

Des rapports qui ont été faits par les délégués, il résulte que, en général, il existe un fort contingent d'ouvriers partisans de la grève en cas de rejet de la révision.

On s'est occupé également de la propagande dans l'armée.

— *Un canard.* — Vous pouvez rire de l'étrange information du *Journal des Débats*, au dire de laquelle M. Rolin Jacquemyns, ancien ministre de l'intérieur serait appelé au ministère de la guerre : rien n'est plus fantaisiste.

— *Sir Charles Dilke.* — *L'Etoile belge* publie un interview qu'un de ses rédacteurs a obtenu de l'homme d'Etat anglais : il y a été traité de la situation militaire en Belgique, du cens et du suffrage universel, de la prise générale et des traités prétendûments secrets ; au reste, absolument rien de neuf.

— *Une société d'habitations ouvrières à Gand.* — Il vient de se fonder à Gand une nouvelle Société dont l'importance est grande, dont le but est généreux et dont l'utilité se faisait sentir depuis longtemps déjà. Je veux parler de la Société nouvelle d'habitation ouvrières. Déjà, à plusieurs reprises, on en avait parlé; enfin, après de longues études préparatoires, MM. E. Tibbaut, avocat, et L. Nève, notaire, ont entrepris de réunir en un groupe légalement constitué, tous ceux qui s'intéressent à cette question éminemment actuelle de l'habitation ouvrière.

Opérant d'une façon nouvelle, ladite Société ne construirait, ni n'achèterait des maisons ouvrières, non, elle se contenterait de fournir à l'ouvrier le crédit nécessaire pour acquérir une maison quelconque.

— *Une grève partielle dans le Hainaut.* — Une grève a éclaté aux charbonnages de La Louvière : 300 ouvriers du puits n° 6 ont refusé de descendre parce qu'on a affiché dans le charbonnage l'annonce d'une diminution de salaire à partir du 16 février.

D'autre part, les ouvriers des charbonnages de Fleurus et de Montigny-sur-Sambre ont tous repris le travail.


UNION DES ACHATS

*Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.*

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

**30 CENTIMES**

et dans une proportion de 5 ou 10 % par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 20 Février, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0,50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).


**Le Xe pèlerinage à Jérusalem.** — Le départ de Marseille, pour le Xe pèlerinage de pénitence à Jérusalem par Alexandrie et le Caire à bord du *Poitou* aura lieu le 9 avril, retour le 26 mai.

Le Comité des pèlerinages annonce le Xe pèlerinage de pénitence à Jérusalem.

Cette œuvre a pour but la prière, la pénitence, le triomphe de l'Eglise et l'indépendance du Pape, la conversion de la France et des pécheurs, la délivrance des Ames du Purgatoire.

N'oublions pas non plus que c'est la grande œuvre pour relever le prestige et l'honneur de la France en Orient.

Une souscription est ouverte dans le but d'aider des pèlerins trop pauvres pour supporter tous les frais. Prière d'adresser les offrandes au secrétariat, 8, rue François Ier, Paris.

Prix des places, tous les frais compris (le voyage et l'arrêt en Egypte exceptés) :

Premier groupe. — Marseille. — Caïffa. — Nazareth. — Mont Thabor. — Cana. — Jérusalem. — Bethléem. — Logement. — Nourriture. — Voyages.

Ire classe, 760 francs. — 2e classe, 610 francs. — 3e classe, 460 francs.

En Terre-Sainte, la nourriture est la même pour toutes les classes.

Second groupe. — Marseille. — Caïffa. — Nazareth. — Tibériade. — Capharnaüm. — Jérusalem. — Bethléem. — 55 fr. de plus que le premier groupe.

Troisième groupe. — Marseille. — Caïffa. — Nazareth. — Tibériade. — Capharnaüm. — Samaris. — Jérusalem. — Bethléem. — 60 fr. de plus que le second groupe.

Le programme complet est envoyé franco. Le demander au secrétariat, 8, rue François Ier, Paris.


DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
**Croix, près Roubaix.**
*Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons.* 46600—23333


ETAT-CIVIL — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 18 février.* — Marie Delebecq, rue de Maubeuge. — Gabrielle Moineau, rue de la Redoute. — Edmond Hannesse, rue de la Chapelle-Carette, 15. — *Déclarations de décès du 18 février.* — Rosalie Dujardin, 72 ans, rue de Flandre, cour des Douze-Bouteilles. — Louis Demarque, 61 ans, rue Traversière. — Fernand Vandenbulcke, 9 jours, rue Jacquard, 107. — Békaert, présenté sans vie, rue Wégram, cour Goupil, 41. — Debuigne, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Debuigne, présenté sans vie, Hôtel-Dieu.

*TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du 18 février.* — Félix Dancette, rue du Calvaire. — Maivina Mestdag, Pont-de-Neuville. — Marie Moerman, rue du Moulin-Fagot. — Victor Delannoy, rue du Jambon. — Blanche Selosse, rue de Gand. — Thérésa Bensquart, rue du Casino. — *Mariage.* — François Duquesne, 26 ans, maréchal, et Mathilde Houzé, 29 ans, repasseuse. — *Déclarations de décès du 18 février.* — Jean Vandooren, 9 mois, Hallot. — Marie Burbure, Pont-de-Neuville.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEMARQUE-LEBBE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DEMARQUE, décédé à Roubaix, le 18 février 1891, dans sa 61e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le vendredi 20 courant, à 2 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église de Wattrelos, le lundi 23 février 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Jean-Baptiste-Louis-Joseph MULLIEZ, licencié en droit, sous-lieutenant d'artillerie de réserve, décédé à Wattrelos, le 23 février 1890, à l'âge de 33 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Wattrelos, le lundi 23 février 1891, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Denis-Evariste-François-Joseph POLLET, brasseur, maire de Wattrelos époux de Dame Augustine POLLET, décédé à Wattrelos, le 22 février 1889, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Mouveaux, le mardi 24 février 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre VANDENBOSCHE, veuf de Dame Sylvie LECOUVE, décédé à Mouveaux, le 16 janvier 1891, dans sa 73e année, administré des Sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## AFFAIRES MYSTÉRIEUSES

On se rappelle, qu'il y a quelques jours, un nommé Krentz était retrouvé noyé dans la Bidassoa. Il était tombé d'un train en marche en traversant la rivière. On a parlé de crime, de suicide, d'accident sans pouvoir rien préciser. A ce propos, un de nos confrères faisait remarquer que toutes les personnes qui avaient défendu les intérêts des riverains de l'Avre, dont les eaux doivent être captées au profit de Paris, étaient mortes tragiquement.

Un journal de province, le *Patriote de Verneuil*, publiait dernièrement ceci :

« Barrême, Fauvel, Krentz, tous trois sont partis, débarrassant ceux qui, à l'heure actuelle, peut-être ont intérêt à fouiller dans les papiers de la maison Fauvel et Krentz. »

Nous recevons sur cette affaire, qui nous paraît tenir un peu du roman, des détails complémentaires que nous reproduisons sous toutes réserves.

Il paraît que l'on vient de demander l'exhumation de M. Fauvel, qui serait mort empoisonné, et non d'une attaque de choléra, comme on l'a dit à l'époque de son décès. De plus, on désigne dans l'Eure des personnes compromises dans l'affaire.

A côté de l'assassinat de M. Barrême et des prétendus meurtres de MM. Fauvel et Krentz, on cite d'autres faits. On prétend qu'une demoiselle X..., la fille d'un industriel du pays qui a soutenu les intérêts des riverains de l'Avre, a été assassinée; il est vrai que le cadavre de cette demoiselle a été trouvé dans un étang, mais l'on avait dit qu'elle s'était noyée par accident. De plus, l'usine du même industriel aurait été incendiée le jour même des obsèques de sa fille.

Ce sont là des bruits qui circulent dans le pays ; nous les reproduisons pour ce qu'ils valent, mais il n'en est pas moins vrai qu'un magistrat a reçu des dépositions et qu'il s'occupe de l'affaire.

## VARIÉTÉS

### LA JEUNE FILLE

A tout âge, le cœur a ses mystères, mystères qui se traduisent chez l'enfant par l'enthousiasme et les caprices, chez la jeune fille, par des aspirations vagues vers l'inconnu, chez la femme par des actes plus ou moins réfléchis.

Si nous suivions attentivement l'enfant dans l'éclosion de ses facultés, nous serions surpris de la marche progressive et simultanée du cœur et de la tête.

Les choses qui frappent superficiellement l'homme au début de sa carrière sont analysées par lui et se gravent dans sa mémoire en gros caractères qui restent toujours la préface du livre de sa vie. Là se trouvent en résumé ses penchants, ses aspirations, ses goûts, ses défauts et ses qualités, à aussi se forment les liens puissants de l'affection. Sans doute l'éducation jointe à la formation du jugement, perfectionne la nature et le caractère, mais elle ne peut que les modifier et non les changer.

Témoin cette diversion dans une famille où les enfants reçoivent les mêmes soins, les mêmes conseils, les mêmes exemples, entendent la même parole. Témoin cette multiplicité de nuances se ralliant dans le caractère dominant d'un peuple, d'un pays.

Tout ce qui frappe l'enfant à l'éclosion première de ses facultés so grave dans une sorte de plan qui formera le fond du tableau où va se peindre son existence. Peu à peu l'analyse se joint à l'observation et bientôt c'est la volonté qui agit.

Mais arrive l'âge où le cœur s'éprend de tout, s'attache à tout, vit de la chose du moment, sans regret du passé, sans souci de l'avenir, c'est l'âge heureux, l'âge où l'œil vigilant de la mère doit préparer le côté de l'horizon qui s'ouvrira bientôt à la jeune existence.

La jeune fille bercée dans les bras d'une mère qui a pourvu à tout, qui a tout prévu, tout préparé, s'éveille un jour en regardant avec anxiété tout ce qui l'environne,

Elle reçoit les mêmes soins, et se croit délaissée, elle revoit les mêmes personnes, les mêmes lieux et les regarde avec stupéfaction. La solitude semble l'environner; elle se débat dans un vide que rien ne semble pouvoir combler. La famille avec tous ses attraits ne lui dit plus rien; le foyer semble étroit pour contenir ses aspirations vers l'inconnu. L'imagination se détache du réel pour colorer la fiction.

Et ce moment, cette crise qu'on ne peut éviter, arrive pour tout mortel. La jeune fille s'y débat dans une sorte de rêverie et de torpeur qui la tromperont si elle n'a confiance dans le cœur d'un guide éclairé. Comme l'oiseau nourri et bercé par sa mère, elle regarde avec autant de désir que d'appréhension l'atmosphère où elle va mesurer sa faiblesse ou sa force.

Qui donc sondera les mystères du cœur, en suivra les impulsions et les caprices avec leurs causes et leurs conséquences. Qui en analysera les profondeurs inconnues, les faiblesses quotidiennes, les élans généreux, les tristesses écarts, les battements tour à tour faibles et puissants, les aspirations vagues ? Autant vaudrait tenter la mesure de l'espace, la profondeur de l'abîme. Ce pauvre cœur pensant toujours avec la même âme, la même tête, subit les émotions quotidiennes de l'une et de l'autre, ainsi que le soleil immobile dont les rayons et la substance, toujours les mêmes, nous sont reflétés chaque jour différemment.

Mais si cette première lutte de la vie est suivie de bien des écarts, elle produit aussi bien des victoires. Dans cette sorte d'abandon où se trouve la jeune fille au sortir de l'enfance, c'est à ceux qui sont chargés de sa direction qu'incombe la responsabilité d'encourager ce jeune cœur à la confiance et de faire appel à toutes les ressources du jugement, des convictions, et surtout du devoir pour ramener au calme l'âme qui se débat.

Notre vie à tous a un but; c'est au moment où le cœur, pour réfléchir, aurait le plus besoin de paix qu'il est le plus agité. C'est cependant l'instant des grandes déterminations, la minute qui décide des vocations, et dans ces appels divers, tous appelés vers le même centre, nous croyons choisir librement notre chemin.

Erreur ! fatale erreur ! L'un obéit aux inclinations d'un cœur fermé à la raison; l'autre descend le courant de l'abîme et croit plus sûr le moyen qui flatte ses passions; l'autre devient victime de l'ambition, de l'intérêt; on se croit appelé, on est seulement invité à réfléchir. Nous précipitons tout, en abrégeant nos peines nous n'en retirons pas tous les fruits, en courant au plaisir nous ne nous arrêtons qu'après l'avoir dépassé.

Au lieu de s'en rapporter à Dieu, de prier, de se recueillir, on s'étourdit, on se croit malheureux, on croit courir au bonheur, on s'occupe de ce que l'on cherche pour oublier ce que l'on quitte. On demande des conseils à ceux qu'on croit de son avis : la vie entière est engagée.

Et quand vient la réflexion, quand enfin on regarde en arrière, il est trop tard.

Si la jeune fille était plus chrétienne, elle s'en rapporterait, pour le soin de son avenir, à Celui qui tient en main nos destinées ; à ses parents, dont le cœur a veillé sur ses jeunes années et qui ne peuvent avoir oublié les émotions qu'ils retrouvent dans le cœur de leur enfant.

Ce vide que la jeune fille croit combler par les rêveries ne sera jamais mieux rempli que par le travail, l'accomplissement de devoir, avec la confiance dans un avenir qui nous est préparé, qui ne nous appartient pas et dont quelqu'un aura soin.

PERVENCHE.

## TRIBUNAUX

### L'affaire de la Mairie de Fougères

Rennes, 18 février. — Aujourd'hui ont comparu devant la Cour d'assises, en présence d'une nombreuse affluence, les nommés Bonlais, ancien maire de Fougères, Gautier, Depincé, Pichon, Delourme et James, employés municipaux poursuivis pour faux en écriture publique.

Au cours de son interrogatoire, Boulais s'est défendu très énergiquement. Les faits qui lui sont reprochés se passent, a-t-il dit, dans toutes les villes.

Les interrogatoires de Gautier et de Depincé n'offrent aucun intérêt.

L'audience continue. Les débats occuperont plusieurs audiences.

## L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

19 FÉVRIER 1658

### Gondi Cardinal

Si celui-ci endossa la robe du prêtre, ce fut bien malgré lui; ce n'est pas que les exemples manquassent dans sa maison, deux de ses grands oncles avaient été archevêques de Paris et cardinaux, son oncle était encore archevêque de Paris; mais ce petit fils du premier Gondi arrivé de Florence à la suite de Catherine de Médicis et devenu par mariage baron, puis duc de Retz (pays de Machecoul) et enfin maréchal, avait les qualités et les défauts les plus contraires à l'état auquel on le destinait, et malgré les leçons du vénérable Vincent de Paul, il s'était livré aux plus scandaleux écarts pour s'y soustraire.

Une fois entré dans les ordres, et sans renoncer à aucun de ses vices et des désordres, il appliqua sa rare puissance d'esprit à l'intrigue et à l'ambition ; aussi ferré sur la théologie que sur l'escrime, sceptique soutenant le dogme mieux que docteur en Sorbonne, débauché prêchant la morale mieux qu'aucun prédicateur de France, et conspirateur par-dessus le marché, il parvint, après la mort de Richelieu et de Louis XIII, à se faire nommer en 1643 par la Régente coadjuteur de Paris, il avait 39 ans.

En 1648, la Fronde éclata, on sait le rôle actif qu'il y joua; il rêvait le chapeau; pour l'obtenir